

Vos questions / nos réponses

Depression et cannabis, que faire?

Par [Profil supprimé](#) Postée le 06/06/2012 09:25

bonjour,
mon frère est fortement dépendant du cannabis. je ne sais pas si c'est lié mais il est dans un état dépressif évident. il est chômeur, ne sort que très peu de chez lui, n'a pas de passion, d'amis, d'intérêt...il est très peu sociable, ne parle que lorsqu'on lui pose des questions...et répond de manière lapidaire.
nous aimerions l'aider mais il refuse de parler.
une hospitalisation à la demande d'un tiers peut elle l'aider? est ce possible? nous ne savons pas quoi faire...
Merci.

Mise en ligne le 06/06/2012

Bonjour,

Vous décrivez votre frère comme une personne isolée et sans envie. Cela vous inquiète. Sa consommation de cannabis semble être régulière puisque vous parlez de forte dépendance. Cependant, même si le cannabis peut amener à un état amotivationnel, voire amplifier un état dépressif, celui-ci n'est sans doute pas l'unique cause du mal-être de votre frère. C'est tout un contexte personnel qu'il faut prendre en compte. Le cannabis peut être également un moyen que votre frère ait trouvé pour se détendre, par exemple.

Vivre auprès d'une personne présentant des troubles dépressifs n'est pas facile. Vous dites vouloir l'aider à travers un dialogue mais il refuse... Au vu de votre question concernant l'hospitalisation à la demande d'un tiers (HDT), nous pouvons supposer que vous vous trouvez dans une impasse. Sachez qu'une HDT est possible lorsque le comportement de la personne révèle des troubles mentaux déclarés nécessitant des soins et lorsque ce comportement présente un danger manifeste pour sa propre sécurité ou celle des autres. Auquel cas, un certificat médical est demandé pour accéder au service de psychiatrie.

Il nous semble important de revenir sur la notion d'"aide". En effet, aider ne veut pas forcément dire « faire ». Parfois le simple fait d'être présent, à l'écoute, est une aide importante. Vouloir agir nous semble légitime lorsque nous sommes spectateur du mal-être d'un proche. Ceci-dit lui seul à ce pouvoir de décision, il faut être patient et tenter de partager avec lui des moments agréables.

Nous vous conseillons de bien vous entourer, c'est-à-dire d'en discuter avec votre médecin traitant et de prendre contact avec des structures spécialisées : l'**UNAFAM** (Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques) offre un espace d'écoute, d'aide et d'information pour les familles au 01.53.06.30.43. **SOS Dépression** est une permanence téléphonique vous permettant de faire le point sur l'état de santé de votre frère : 08.92.70.12.38 (0.33€/min).

Bien à vous.
